

Propriété sise :
Rue Victor Baloche
17, voie de Montavas
Rue du Colombier

Cadastrée:
Section T n° 195-196

Superficie mesurée: 7165 m²

Appartenant à la commune de WISSOUS

PLAN DE BORNAGE

Annexé au Procès Verbal de bornage du 06/05/2019

CLAUSES GENERALES

Il est rappelé que le procès-verbal dressé par un géomètre-expert et signé par toutes les parties fixe pour l'avenir les limites des propriétés et vaut titre. Le procès-verbal fait loi entre les signataires mais aussi entre les acquéreurs et successeurs qui sont de droit subrogés dans les actions par leurs auteurs.

Aucun nouveau bornage ne peut être réalisé dès lors que le plan et le procès-verbal antérieurs ayant reçu le consentement des parties permettent de reconstituer sans ambiguïté la position de la limite.

Par conséquent, les parties soussignées déclarent solennellement qu'à leur connaissance il n'existe aucune clause, définition de limite, ou condition contraires aux présentes pouvant être contenues dans tout acte, plan, procès-verbal de bornage ou document antérieurs s'opposant aux présentes. Elles déclarent également qu'il n'existe à ce jour, à leur connaissance, aucune autre borne ou signe matériel concernant les limites présentement définies.

S'il s'en découvrait par la suite, les parties s'engagent expressément à les considérer - sauf accord unanime des propriétaires - comme nuls et inapplicables.

06/05/2019

Ref: 18.0455-SL

DRESSÉ PAR

S.C.P. J.Y. BASSET - Géomètre-Expert - D.P.L.G.
Successeur de J.C. REUILLE
9, rue Joliot Curie 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

tél:01.69.05.28.84 Fax:01.69.05.33.11 E.mail: j.basset@wanadoo.fr Site: http://www.cabinet-basset.fr

DEFINITION DES LIMITES

a g: Limites de propriété adoptées

ab: Nu extérieur du mur appartenant à Mme GAUTHERIN Anne-Marie.

bc: Ligne droite joignant les points b et c (angle de la construction appartenant à la commune de WISSOUS).
- Mur appartenant à Mme GAUTHERIN Anne-Marie.

cdef: Nu extérieur du mur de la construction appartenant à la commune de WISSOUS.

fg: Ligne droite joignant les points f et g (prolongement du nu du mur de la construction appartenant à la commune de WISSOUS sur l'application numérique du parcellaire cadastral).

SIGNATURES

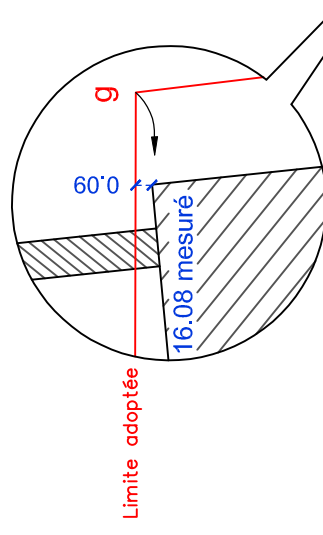
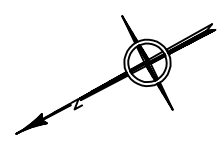
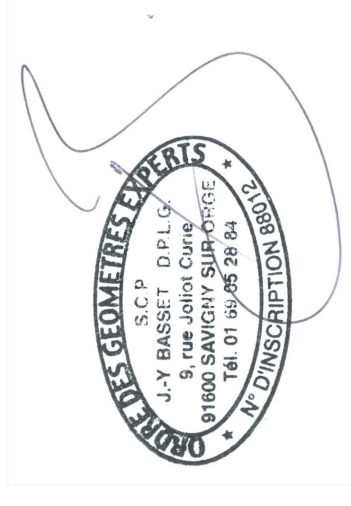
Bon pour accord sur les limites adoptées

La commune de WISSOUS
Section T n° 195-196

Mme GAUTHERIN Anne-Marie
Section T n° 80

S.C.I. VICTOR ET COLOMBIER
Section T n° 82

S.C.P. J.Y. BASSET



Echelle : 1 / 200